Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026038-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-038
OBJET : SUBVENTIONS - ANNEE 2026

Le Maire expose :

« Lors du vote du budget primitif des crédits ont été inscrits afin que la commune puisse participer au financement des voyages scolaires, aux actions des associations scolaires, sportives, culturelles ou de loisirs. Les dossiers reçus vont vous être présentés un à un, vous permettant de délibérer sur le montant des subventions à allouer. »

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,
Entendu les rapports établis,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux d'établissements non izéens d'enseignement publics ou privés du primaire ou du secondaire accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2025 pour un montant maximum de 70,00€ par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande,

- **DECIDE** d'allouer une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année 2026, d'un montant maximum de 70,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra être versée que si la famille présente une attestation de quotient familial inférieur à 1000 euros ; elle pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations culturelles, scolaires, sportives ou de loisirs suivantes :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026038-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

A.A.C Amicale des Anciens Combattants	600,00€
AC.C.A.	1 500,00€
A.P.E.L. - Ecole St Etienne des Eaux	8 847,90€
Art Floral Izéen	700,00€
Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2 700,00€
A.T.E.P.V	700,00€
Basket Ball de Val d'Izé	3 000,00€
Changeons en festi'val	1 000,00€
Comité des fêtes	2 000,00€
ASELAVI (Anc Coopérative - Ecole Lucie Aubrac)	5 000,00€
Dojo Vitréen	700,00€
Grand prix cycliste de Val d'Izé	1 200,00€
GRYMDA	700,00€
La Stéphane	600,00€
Musical 'Izé	2 000,00€
Nordik'Izé	160,00€
Palet Izéen	2 200,00€
Pétanque Izéenne	150,00€
Rando Val	150,00€
Prévention Routière	80,00€
RTLV Running Team Landa Val	200,00€
Taekwondo	400,00€
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	400,00€
US Val d'Izé Football	4 000,00€
Val d'Izé en jeux	500,00€
Vélo Izéen Tous Terrains	600,00€
Volley Ball Izéen	600,00€

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA